



VIGHJANEDDU
Accès aux plus de 26 tonnes : la préfecture veut casser l'arrêté

Un poids lourd sur les épaules. Une réunion a eu lieu avec le préfet lundi à 17 h 30 à la sous-préfecture de Sariène en visioconférence, en présence du maire de Viggianello Joseph Pucci, du premier adjoint Jean Pereney et du sous-préfet Arnaud Gillet. Il a été décidé par le préfet de Corse, Franck Robine, d'organiser une autre réunion très rapidement avec les transporteurs et le Syvadec pour esquisser la faisabilité du transport des déchets avec les semi-remorques de moins de 26 tonnes. Une opération déjà pratiquée durant le mois de mars après que la commune a pris un premier arrêté le 28 mars. L'autre nouvelle, c'est que la préfecture attaque l'arrêté de police

du maire de Viggianello pris le 11 mai, qui interdit l'accès au centre d'enfouissement et de tri aux semi-remorques de plus de 26 tonnes. L'édile a reçu lundi l'avis du tribunal administratif. L'audience est fixée au 26 mai au TA de Bastia. Jusqu'à cette date, les camions de plus de 26 tonnes vont continuer d'acheminer les déchets de toute la Corse vers le site de Teparella où ils sont enfouis. « Cette réunion annoncée avec les transporteurs va dans le bon sens. Mais si on veut faire une réunion pour juger de la faisabilité, j'estime qu'il était déplacé d'attaquer l'arrêté du maire avant », a commenté Jean Pereney.

BASTIA
Distribution de masques au grand public

La Ville de Bastia effectue

aujourd'hui une distribution au grand public de masques lavables et réutilisables, fabriqués localement aux normes Afnor. Deux points de distribution ont été mis en place au théâtre municipal et au centre culturel Alb'Oru. La distribution s'adresse aux personnes domiciliées à Bastia et à celles n'ayant pas encore bénéficié de la distribution au public prioritaire par la Ville de Bastia et son CCAS. Un masque par personne pourra être retiré de 8 heures à 15 heures sans interruption, sur simple présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif prouvant la domiciliation à Bastia. Les personnes ne pouvant se déplacer et répondant aux critères du public prioritaire (de plus de 70 ans, vulnérables de par leur état de santé ou bénéficiaires de minima sociaux) peuvent toujours contacter le CCAS au numéro suivant : 04 95 53 96 45. Un masque leur sera livré à domicile.

TRANSPORT AÉRIEN
Air Corsica renforce son offre sur le « bord à bord »

Dans le cadre du « service minimum » instauré en collaboration avec l'Office des transports de la Corse depuis le 18 mars, et dans le respect des mesures gouvernementales de restriction des déplacements, Air Corsica procède à une modification du programme des vols « bord à bord » pour la semaine à venir. **Desserte de Marseille :** Lancement de vols supplémentaires : - Calvi-Marseille, le mardi 26 mai et le vendredi 29 mai, Marseille-Calvi le mercredi 27 mai. - Figari-Marseille, le mardi 26 mai et le vendredi 29 mai, Marseille-Figari le mercredi 27 mai. Augmentation de la capacité disponible :

- Ajaccio-Marseille le mercredi 27 mai.
 - Marseille-Ajaccio le mardi 26 mai et le vendredi 29 mai.
 - Bastia-Marseille le mercredi 27 mai.
 - Marseille-Bastia le mardi 26 mai et le vendredi 29 mai.
- Desserte de Nice :**
- Doublement de la capacité disponible, tous les jours du lundi 25 mai au vendredi 29 mai sur Ajaccio/Nice/Ajaccio et Bastia/Nice/Bastia.
- Ces dispositions sont destinées à répondre en priorité aux demandes de la clientèle insulaire voyageant pour des motifs médicaux, en raison de la reprise des rendez-vous dans les hôpitaux de Marseille et de Nice. Dans l'attente des prochaines annonces des autorités, les déplacements à caractère de loisirs demeurent interdits jusqu'au 1^{er} juin, en vertu de la règle dite « des 100 kilomètres ». Au total, ce sont 1 100 sièges qui sont ainsi rajoutés pour les cinq jours concernés, tous les vols étant effectués sans escale. Cet accroissement de l'offre peut entraîner des modifications d'horaires par rapport à ceux initialement établis. Les passagers ayant déjà effectué des réservations sur les vols dont les horaires sont modifiés seront informés de ces changements dans les meilleurs délais.

Air France détaille son programme de vols

Depuis le début de la crise du Covid-19, Air France adapte en temps réel son réseau et son programme de vols en fonction des restrictions de voyage. Au-

jourd'hui, la compagnie dessert six destinations en France métropolitaine depuis Paris-Charles-de-Gaulle : Bordeaux, Brest, Marseille, Montpellier, Nice et Toulouse. D'ici à la fin juin, la compagnie prévoit de reprendre progressivement ses vols vers 14 destinations supplémentaires dont les quatre aéroports de Corse au départ de Paris-Charles-de-Gaulle et Lyon-Saint-Exupéry, avec une augmentation graduelle de la fréquence. Par ailleurs, le détail du programme des mois de juillet et août sera communiqué début juin.

Pour la reprise des liaisons avec l'île, et jusqu'au 30 juin, voici le programme prévu :

- Ajaccio : reprise des vols de/vers Paris-Charles-de-Gaulle le 1^{er} juin avec jusqu'à neuf vols par semaine.
- Bastia : reprise des vols de/vers Paris-Charles-de-Gaulle le 1^{er} juin avec jusqu'à neuf vols par semaine.
- Calvi : reprise des vols de/vers Paris-Charles-de-Gaulle le 1^{er} juin avec jusqu'à quatre vols par semaine.
- Figari : reprise des vols de/vers Paris-Charles-de-Gaulle le 1^{er} juin avec jusqu'à quatre vols par semaine.

Le détail des horaires et des jours d'opération est consultable sur airfrance.fr. L'aéroport de Paris-Orly étant actuellement fermé, tous les vols Air France normalement assurés depuis cet aéroport sont transférés à Paris-Charles-de-Gaulle jusqu'à nouvel ordre.

A-F1